

**DECLARATION DU CHANGEMENT D'EXPLOITANT
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT
DU REGIME DE L'AUTORISATION**

Article R512-68 du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

SOCIETE NOUVELLE SOURDILLON S.A.S. (SN SOURDILLON SAS)	
8, allée de la Robinetterie	
37250	VEIGNE

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation :
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement :
- une installation classée relevant du régime de déclaration :

Ancien exploitant :

Date effective du changement d'exploitant :

Reprise partielle des activités par le nouvel exploitant :

Déclarant :

Date de la déclaration du changement d'exploitant :

Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges :

La présente preuve de dépôt vaut récépissé au titre de l'article R. 512-68 du code de l'environnement.

La SN SOURDILLON S.A.S. doit respecter les prescriptions des arrêtés listés ci-dessous :

- n° 18280 du 3 janvier 2008 (poursuite de l'exploitation) ;
- n° 18655 du 5 octobre 2009 (institution de servitudes d'utilité publique) ;
- n° 18661 du 23 octobre 2009 (surveillance des eaux souterraines).